

JEU-CONCOURS DISNEY JUNIOR / DISNEY STORE
--

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

THE DISNEY STORE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 080 574 dont le siège social est établi au 42, avenue Montaigne, 75008 Paris (ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du 10 juillet au 10 septembre 2016 à 23h59 (ci-après la « Durée »), un jeu-concours intitulé « DISNEY JUNIOR / DISNEY STORE » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un compte Facebook, ayant acheté un produit Disney Junior sur disneystore.fr ou dans l'un des magasins Disney Store de France dont la liste est en annexe, à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de ses filiales et des personnes ayant des liens de parenté avec ledit personnel, ainsi que du personnel de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissiers de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1 Participation

- Pendant la Durée, le participant se rend sur le site www.disneystore.fr ou dans l'un des magasins Disney Store de France - dont la liste se trouve en annexe -, où il achète un produit Disney Junior.
- Le participant se connecte sur le compte Facebook de Disney Store France : <https://www.facebook.com/DisneyStoreFrance> et y poste une photo amusante de son achat (la « Soumission ») avant le 10 septembre 2016, et la partage.
- La Soumission devra répondre aux critères suivants :
 - Faire figurer le produit de manière proéminente ;
 - D'une taille qui ne pourra pas excéder 1 Mo et d'une résolution de 920x690 pixels au minimum. Les Soumissions en format PDF ne seront pas acceptées ;
 - Etre prise à l'endroit ;
 - Etre suffisamment éclairée ;
 - Ne contenir aucun élément de marque ou de design reconnaissable autres que Disney Junior ;
 - Ne pas faire figurer de personnes physiques.

La preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) devra être conservée jusqu'au 31 décembre 2016 afin de justifier l'achat susmentionné.

Pour toute question, le participant est invité à envoyer un email à l'adresse suivante : TDS.GuestRelations@disney.com.

3.2 Nombre de participations par personne.

Chaque participant ne pourra soumettre qu'1 (une) Soumission par compte Facebook.

3.3 Soumissions non prises en compte.

Ne seront pas prises en compte les Soumissions :

- a) Réalisées après la fin de la Durée ;
- b) Comportant des notifications d'identité ou d'adresses incomplètes, inexactes, usurpées ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- c) Ayant un contenu offensant, indécent, obscène, violent, haineux ou portant atteinte à un tiers ;
- d) Faisant apparaître une ou plusieurs marques ou éléments de propriété intellectuelle appartenant à des tiers et sur lesquels le participant n'a pas obtenu d'autorisation ;
- e) Sombres et/ou floues ;
- f) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus ;
- g) Ne répondant pas aux critères listés ci-dessous ; ou
- h) Réalisées par des agents ou des tiers.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera assuré par les soins de la Société Organisatrice, le 1er octobre 2016, selon des modalités déterminées unilatéralement par elle, aux fins de déterminer l'identité du gagnant parmi les participants.

Le résultat du tirage au sort sera sans appel. La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

La Société Organisatrice pourra utiliser le nom, l'âge et la ville du ou des gagnants à des fins d'annonce du gagnant du Jeu sur le site www.disneystore.fr ou tout autre site Disney, les chaînes Disney Channel, Disney Junior, Disney XD ou toute autre chaîne du groupe Disney, et/ou sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 5 : LA DOTATION

A gagner : Un bon d'achat de 500€ (cinq cents euros) valable pour une durée de 1 (un) an dans les magasins Disney Store de France, dont la liste figure en annexe.

La Société Organisatrice contactera le gagnant, sous 5 jours suivants le tirage au sort, par message privé sous Facebook afin de lui demander la preuve d'achat (ticket de caisse ou facture valables) du produit Disney Junior objet de la Soumission, et ses coordonnées postales. Il aura alors 8 jours pour se manifester. Sans réponse de sa part dans ce délai, ou si le gagnant n'a pas fourni les éléments demandés, la Société Organisatrice désignera un autre participant comme nouveau gagnant.

Le bon d'achat sera envoyé au gagnant sous 5 semaines suivant le tirage au sort, aux coordonnées que le gagnant aura indiquées à la Société Organisatrice.

Ce prix ne pourra donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement, transfert ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité relative à une détérioration des prix causée par le gagnant ou par la poste, ou à une perte du prix du fait de la poste.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix, en tout ou partie, par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon, les participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation de la part de la part de la Société Organisatrice, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

Les renseignements concernant le gagnant du Jeu seront utilisés pour l'informer de son gain, ainsi que pour la gestion et la remise du prix et pourront à ce titre être transmis à des prestataires de la Société Organisatrice. Aucune autre collecte de données personnelles n'aura lieu. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à The Disney Store France, 42 avenue Montaigne, 75008 Paris.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITE

7.1 Force Majeure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

7.2 Report du Jeu. La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée et de reporter toute date annoncée.

7.3 Limitation relative à la fonctionnalité d'Internet. La Société Organisatrice et/ou son éventuel prestataire s'engage à maintenir son site dans un état de fonctionnement normal, et ce 24 heures sur 24.

Toutefois, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Facebook et la participation des participants au Jeu se font sous leur entière responsabilité.

7.4 Limitation relative à la jouissance des dotations. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation impropre par les gagnants.

Il est précisé à toutes fins que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des dotations, ceux-ci consistant uniquement en la remise des dotations prévues pour le Jeu.

7.4 Limitation relative à Facebook. Le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé ou administré, directement ou indirectement, par Facebook. Facebook n'a aucune implication dans l'organisation et la promotion du Jeu. Les informations que le participant transmettra à l'occasion du Jeu seront destinées à la Société Organisatrice et non pas à Facebook.

En acceptant le présent règlement, et conformément aux Conditions Générales d'utilisation de Facebook qu'il a acceptées, le Participant reconnaît expressément que Facebook ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du déroulement du Jeu à quelque titre que ce soit. Le participant renonce à toute action, revendication ou recours contre Facebook, trouvant son origine dans le déroulement, ou l'interprétation du présent Jeu. Facebook est donc dégagé de tout contentieux relatif au Jeu.

ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT

Des avenants au présent règlement pourront être déposés entre les mains de l'huissier de justice ayant procédé à l'enregistrement du présent règlement et seront immédiatement mis en ligne.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de l'étude de la SCP J-L HAUGUEL & S. SCHAMBOURG, huissiers de justice, 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

ANNEXE : LISTE DES MAGASINS DISNEY STORE PARTICIPANTS

Disney Store Champs Elysées

44, avenue des Champs Elysées 75008 Paris

Disney Store Belle Epine

Centre commercial Carrefour Thiais Belle Epine

6, avenue du Luxembourg 94320 Thiais

Disney Store La Part Dieu

Centre commercial Lyon La Part Dieu

Centre commercial La Part Dieu 69003 Lyon 3^{ème}

Disney Store Calais

BP 119, Centre Commercial Cite de l'Europe, Boulevard du Kent

62901 Coquelles Cedex

Disney Store Marseille - Grand Littoral

BP 20, Centre Commercial Grand Littoral

13464 Marseille Cedex 16

Disney Store Galeries Lafayette Haussmann

Galeries Lafayette Haussmann, 40 Boulevard Haussmann

75009 Paris

Disney Store Galeries Lafayette Nice

Cap 3000, Avenue Eugène Donadeï,

06700 Saint-Laurent-du-Var

Disney Store Galeries Lafayette Nantes

2 rue de la Marne

44 000 Nantes